



Simplifions les démarches administratives

Je ne suis pas exploitant agricole et je déclare un flux d'azote annuel

SILLAGE Télédéclaration est une télé-procédure Internet des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture destinée aux agriculteurs et autres personnes fournissant ou recevant de l'azote, qui permet de

- ▶ Télécharger le formulaire de déclaration de flux d'azote vierge ;
- ▶ Déclarer en ligne un flux annuel d'azote ;
- ▶ Consulter et modifier sa déclaration ;
- ▶ Consulter et imprimer le formulaire correspondant à sa déclaration.

Les avantages de la télé-déclaration :

- ▶ une saisie sécurisée et guidée ;
- ▶ une déclaration adaptée.

Qui a accès à SILLAGE Télédéclaration ?

Toute personne fournissant ou recevant de l'azote (exploitant agricole, producteur d'azote, ...), concernée par l'obligation de déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées.

Les territoires concernés par l'obligation de déclaration sont définis par arrêté préfectoral.



Attention, à partir du 01 septembre 2019, les modalités d'authentification du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation changent.

Pour pouvoir procéder à une déclaration en ligne, vous devez vous créer un compte d'accès sur <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> même si vous avez effectué une déclaration les années précédentes.

Un accès sécurisé à SILLAGE Télédéclaration

L'accès à **SILLAGE Télédéclaration** s'effectue au travers du portail **Mes DÉMARCHES** :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

À partir de la page d'accueil, saisissez **SILLAGE** dans le moteur de recherche puis cliquez sur votre activité :

- Activité « **Entreprise agroalimentaire et commerce de bouche** » : Toutes les démarches, puis S'engager dans une démarche qualitative ou environnementale ;
- Activité « **Collectivité territoriale ou établissement scolaire** » ou Activité « **Association ou organisation de producteurs** » : Toutes les démarches, puis Effectuer une déclaration.

Dans l'écran qui s'affiche, allez à la rubrique « **COMMENT** », **Télé-procédure** : Accéder à la télé-procédure Sillage Télédéclaration.

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations saisies et accessibles par ce site, seules les personnes possédant un compte (autorisation nominative pour accéder au site avec un identifiant et un mot de passe) peuvent accéder à **SILLAGE Télédéclaration**.

🖱 Pour obtenir votre identifiant et votre mot de passe, vous devez vous inscrire sur la page qui s'affiche, en cliquant sur « **S'inscrire à une télé-procédure du ministère** ».

🖱 Si vous possédez déjà votre identifiant et votre mot de passe, vous devez les saisir en cliquant sur « **Accéder à la télé-procédure SILLAGE Télédéclaration** », puis sur **M'authentifier**.

Par mot de passe ?

Identifiant * :

Mot de passe * :

L'identifiant de connexion est **l'adresse mail** déclarée sur le portail d'authentification du ministère (<https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>).

SILLAGE Télédéclaration un site sécurisé

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations gérées par cette télé-procédure, celle-ci doit répondre à des exigences de sécurité très strictes.

C'est pourquoi lors de la phase d'authentification par identifiant/mot de passe, **SILLAGE Télédéclaration** utilise un "certificat" de sécurité. Vous devez accepter temporairement ou définitivement (de préférence) celui-ci pour accéder à **SILLAGE Télédéclaration**.

Un accueil qui vous guide dans l'utilisation de SILLAGE Télédéclaration

A partir de la page d'accueil, vous pouvez effectuer différentes actions :

- compléter en ligne une déclaration ;
- modifier une déclaration erronée ou incomplète ;
- télécharger le formulaire papier vierge de déclaration de flux d'azote ;

Il est obligatoire de signer votre déclaration réalisée en ligne avant la fin de la période d'ouverture du service (dates figurant sur la page d'accueil de **SILLAGE Télédéclaration**) afin qu'elle soit prise en compte par l'administration.

Comment déclarer mes quantités d'azote ?

🖱 A partir de la page d'accueil, pour accéder à la déclaration des quantités annuelles d'azote cliquez sur **Saisir une déclaration** puis saisissez le SIRET pour lequel vous souhaitez effectuer la déclaration.

Comment déclarer mes quantités d'azote (suite) ?

Quelques éléments de navigation :

- **Vos étapes** : vous pouvez soit suivre le fil de la déclaration et passer successivement par l'ensemble des étapes soit accéder directement aux étapes qui vous concernent (clic sur leur libellé dans le menu vertical à gauche). Quel que soit le mode de navigation choisi, un enregistrement est effectué à chaque changement d'étape ;
- : aide contextuelle, positionnez le curseur dessus à l'aide de la souris pour obtenir une définition, une règle de calcul, ... ;
- **Enregistrer** : enregistre votre saisie à tout moment ;
- **Quitter ma déclaration** : quitte le formulaire en revenant sur la page d'accueil **sans enregistrer** les informations saisies sur la dernière page consultée.

Les phases de la déclaration en ligne

Votre déclaration en ligne s'effectue en deux phases :

- la déclaration des quantités d'azote ;
- la signature électronique.

Chaque phase se déroule en plusieurs étapes pour vous donner la **possibilité de saisir vos informations en plusieurs fois**.

● Étape 1 : Informations générales relatives déclarant

Vous avez la possibilité de modifier votre numéro de téléphone. L'adresse électronique est celle de votre compte d'authentification (élément obligatoire pour pouvoir finaliser la télé-déclaration et vous transmettre un code de signature par messagerie).

Dans cette étape vous devez saisir votre nature d'activité.

● Étape 2 : Azote issu d'effluents d'élevage enlevée par le déclarant

Cette étape, vous concerne si vous déclarez une quantité d'Azote issu d'effluents d'élevage enlevée par le déclarant.

🖱 Cliquez sur **Ajouter une ligne** ou sur **Importer plusieurs lignes** en fonction du mode de saisie choisi.

Si vous cliquez sur **Ajouter une ligne**, saisir les informations nécessaires et cliquer sur **Enregistrer et retour** ou **Enregistrer et nouveau**.

Si vous cliquez sur **Importer plusieurs lignes** :

1. Cliquer sur **Parcourir...** pour choisir le fichier CSV souhaité.
2. Cliquer sur **Étape suivante**.
3. A l'aide du radio bouton, choisir de compléter les lignes existantes à l'aide du fichier ou d'écraser les lignes existantes.
4. Cliquer sur **Enregistrer et retour**.

Si des erreurs sont contenues dans le fichier, seules les lignes sans erreur sont importées.

Pour plus d'informations sur la structure du fichier d'import, consulter la notice d'import **Notice d'import**

Pour afficher l'historique d'import, cliquer sur **Afficher l'historique des imports** pour visualiser le fichier, les éléments importés ou les erreurs contenues dans le fichier.

Pour rechercher un élément dans la liste, cliquer sur **Afficher les critères de recherche**

Comment déclarer mes quantités d'azote (suite) ?

Étape 3 : Azote transitant par une installation de traitement du déclarant

Dans cette étape, vous allez saisir la quantité d'azote transitant par une installation de traitement se trouvant sur votre site.

Saisir les quantités d'azote entrant dans l'installation durant la période couverte par la déclaration (précisez la quantité issue d'effluents d'élevage) ainsi que la quantité d'azote restant après traitement et la part de cette quantité d'azote qui est sous la forme de produits homologués et normalisés.

Le rendement de l'installation et la quantité d'azote abattue par l'installation sont calculés automatiquement.

Étape 4 : Azote issu de fertilisants d'élevage cédé par le déclarant

Dans cette étape, vous allez saisir la quantité d'azote issue de fertilisants d'élevage que vous avez reçue.

Cliquer sur [Ajouter une ligne](#) ou sur [Importer plusieurs lignes](#) en fonction du mode de saisie choisie.

Si vous cliquez sur [Ajouter une ligne](#) :

1. Choisir la localisation du receveur et cliquer sur **Étape suivante**.
2. Saisir les informations nécessaires (si la localisation est en zone de surveillance, l'identification sera le numéro SIRET/PACAGE, si elle est en France hors zone de surveillance, l'identification est le département et si elle est à l'étranger, l'identification est le pays) et cliquer sur [Enregistrer et retour](#) ou [Enregistrer et nouveau](#).

Si vous cliquez sur [Importer plusieurs lignes](#) (voir le détail étape 2).

Pour afficher l'historique d'import, cliquer sur [Afficher l'historique des imports](#) pour visualiser le fichier, les éléments importés ou les erreurs contenues dans le fichier.

Pour rechercher un élément dans la liste, cliquer sur [Afficher les critères de recherche](#)

Étape 5 : Quantité d'azote issu de fertilisants organiques autre que les effluents d'élevage cédé par le déclarant à un AGRICULTEUR de la ZONE DE SURVEILLANCE

Dans cette étape, vous allez saisir la quantité d'azote organique pour un agriculteur en zone de surveillance.

Cliquer sur [Ajouter une ligne](#) ou sur [Importer plusieurs lignes](#) en fonction du mode de saisie choisie.

Si vous cliquez sur [Ajouter une ligne](#), saisir les informations nécessaires (le code SANDRE de la station est celui existant dans la base nationale des systèmes de traitement : ROSEAU) et cliquer sur [Enregistrer et retour](#) ou [Enregistrer et nouveau](#).

Si vous cliquez sur [Importer plusieurs lignes](#) (voir le détail étape 2).

Pour afficher l'historique d'import, cliquer sur [Afficher l'historique des imports](#) pour visualiser le fichier, les éléments importés ou les erreurs contenues dans le fichier.

Pour rechercher un élément dans la liste, cliquer sur [Afficher les critères de recherche](#)

Comment déclarer mes quantités d'azote (suite) ?

Étape 6 : Quantité d'azote issu de fertilisants distribué par le déclarant dans la ZONE DE SURVEILLANCE en vue d'un épandage sur des terres agricoles

Cliquer sur [Ajouter une ligne](#) ou sur [Importer plusieurs lignes](#) en fonction du mode de saisie choisie.

Quel que soit le mode de saisie, voir le détail étape 2.

Pour afficher l'historique d'import, cliquer sur [Afficher l'historique des imports](#) pour visualiser le fichier, les éléments importés ou les erreurs contenues dans le fichier.

Pour rechercher un élément dans la liste, cliquer sur [Afficher les critères de recherche](#)

Étape 7 : Observations

Éventuellement, saisissez une observation.

Étape 8 : Vérifier et signer ma déclaration

Cette étape, vous rappelle les caractéristiques administratives de votre structure ainsi que l'état d'avancement de votre saisie (non signée, signée ou modifiée).

Pour vérifier votre saisie, vous avez la possibilité de télécharger un formulaire récapitulatif en cliquant sur [Télécharger le récapitulatif](#).

Si vous estimez avoir terminé votre déclaration, vous pouvez la signer.

Signer ma déclaration

Même après signature, il sera possible de modifier votre déclaration pendant tout le reste de la période d'ouverture du site de télédéclaration (dates figurant sur la page d'accueil de **SILLAGE Télédéclaration**). Dans ce cas une nouvelle signature sera nécessaire.
Un accusé de réception vous sera délivré : ce processus s'appelle la signature électronique.

Pour débiter la phase de signature, cliquez sur [Signer ma déclaration](#) :

Étape 1 : Récapitulatif de la déclaration

Automatiquement, la déclaration à signer s'ouvre. Un code de signature vous est envoyé à l'adresse électronique liée à votre compte.

Étape 2 : Acceptation et authentification

Cochez la case signifiant que vous reconnaissez la conformité de la déclaration et saisissez le code de signature qui vous a été transmis.

Étape 3 : Signature

Cliquez sur **Signer ma déclaration**.

Un accusé de réception en PDF s'ouvre, vous êtes informé que le document a bien été signé.

Comment télécharger un formulaire vierge ?

Vous pouvez télécharger le formulaire vierge si :

- le site est fermé ;
- la télé-déclaration n'a pas encore été initialisée pour l'année en cours.

A partir de la **page d'accueil**, cliquez sur [Télécharger le formulaire vierge de la déclaration non agricole](#) ou à partir du site

MesDemarches :

1. A partir de la page d'accueil, saisissez **SILLAGE** dans le moteur de recherche puis cliquez sur votre activité.
2. Dans le bloc **Procédure**, cliquez sur **Formulaire de déclaration de flux d'azote**.

Comment savoir si ma déclaration est signée ?

A partir de la page d'accueil, vous avez la possibilité de connaître l'avancement de saisie de vos télé-déclarations en regardant l'état de vos déclarations dans la liste :

	SIRET	Raison sociale	Année	Type	Etat	Dernier enregistrement
			2019	Non agricole	Signée	

Comment avoir une trace papier de ma déclaration ?

A partir de la page d'accueil, cliquez sur l'icône dans la liste de vos déclarations, ou sur [Télécharger le récapitulatif](#) à l'étape 8 de votre déclaration.

Vous pouvez imprimer le document qui s'affiche ou l'enregistrer.

Comment modifier ma déclaration ?

A partir de la page d'accueil, cliquez sur l'icône .

Une fois votre déclaration modifiée, l'état de la signature est modifié et votre déclaration repasse au statut « Saisie déclarant ». Votre déclaration doit être signée à nouveau pour être prise en compte par l'administration.

Reportez-vous à Signer ma déclaration.

Besoin d'aide ?

Pour toute question ou renseignement, s'adresser au service déconcentré de l'État de votre département :

- Direction Départementale des Territoires (DDT/DDTM) ;
- Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP/DDCSPP).

